

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 18h30,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 04 février 2026
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 6

Pour : 6

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : C. Verollet

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, R. Chabert, F. Gagnaire,

Pouvoir : V. Feltrin donne pouvoir à C. Verollet

Excusés : V. Feltrin, L. Raes

N° 01-2026

Objet : Vote du Compte Financier unique 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes (cf article L1612-31 du CGCT).

Hors de la présence de Mr SOTO Guy, maire de Montchaboud,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour, la présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 prend connaissance des résultats qui se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024 : 58798.98 €
- Part du résultat 2024 affecté en investissement : -30000.00 €
- Résultat de l'exercice 2025 : 18087.84 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2025 : **46886.82 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024 : 71084.09 €
- Résultat de l'exercice 2025 : - 47728.34 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2025 : **23355.75 €**

Après délibération, le conseil municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de MONTCHABOUD' around the top edge, a small coat of arms in the center, and the number '38220' at the bottom. There are also two small stars on either side of the number.